

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 15 juillet 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, maire.

En exercice : 11

Présents : 06

Absents : 05

Votants : 06

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, AINOZ Jean-Louis.

Date de la convocation : 08/07/2025

Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Secrétaire : SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Délibération 2025-07D04 - Acquisition parcelle A 3343 au lieudit « les Maigres »

Monsieur le maire rappelle l'historique des échanges avec les membres de l'indivision CUSIN-MERMET (Madame Martine CUSIN-MERMET et Monsieur Christian CUSIN-MERMET) concernant l'acquisition de la parcelle A 3343 d'une surface de 34a 10ca dont ils sont propriétaires au lieudit « les Maigres ».

Monsieur le Maire rappelle que la situation de cette parcelle à l'entrée de la station présente un grand intérêt pour la commune.

Au terme de plusieurs discussions, l'indivision CUSIN-MERMET propose de vendre la parcelle à la commune, au prix global de 170 000 euros, soit 50 € le m².

Monsieur le maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Accepte l'offre de l'indivision CUSIN-MERMET pour l'acquisition de la parcelle A 3343 lieudit « les Maigres » d'une surface de 34a 10ca au prix global de 170 000 euros (soit 50 €/m²),
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte authentique et toute pièce nécessaire à l'exécution de cette acquisition,
- Dit que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2025 de la commune et que les frais seront pris en charge par la collectivité.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le maire
Christophe RAMBAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300946-20250715-D2025-07D04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025

